de la terre sans qu'il leur en coûte rien; desorte ce meurtre. que leur iniquité vient de leur abondance : car étant accoûtumez aux délices, sans être cultivez nom de l'Evêque de Paris sur le même sujet. par une bonne discipline, ils sont pleins d'orduavoit été prié.

che de la Ville de Bellay, qui lui avoit demandé une exposition sur le Cantique des Canti-dé une exposition sur le Cantique des Cantiques, aprés avoir parlé de cet Ouvrage d'une faits sur le commencement du Cantique des Can-

Dans la fuivante adressée au même, il lui témoigne en lui envoiant ces discours, le ordonna aux Evêques des Provinces de Rheims, regret qu'il a de n'avoir pû aller visiter sa Charde de Rouen, de Tours & de Sens, de se trouver au

pour une autre place.

me, font de l'an 1135.

La cent cinquante-huitième est écrite au Pape Innocent, sur le meurtre de Thomas Prieur de Bernard est écriteau Pape Innocent, sur le diffe-Saint Victor de Paris, qui avoit été tué proche rent survenu dans l'Eglise de Langres pour l'Ede Gournay, par les parens de Thibaud Archi-discrede Paris, en revenant avec Estienne Evê-mort l'an 1138. Pierre Archevêque de Lion &

Leures de paix de l'Eglise : que les Evêques donnent les à ce meurtre, ou qui recevroient les meurtriers, se Leures & choses saintes à des chiens, & jettent des perles reservant à lui seul l'absolution de ce crime; il se S. Berà des pourceaux, qui se tournent ensuite contre retira à Clairvaux, d'où il écrivit au Pape & à nard. eux & les foulent aux pieds: que tels ils les éle- Geofroy Evéque de Chartres fon Legat, afin vent, tels ils sont obligez de les souffrir: qu'ils qu'ils fissent justice de cet attentat. Cette Let-les enrichissent des biens de l'Eglise sans corriger ute-ci est celle que Saint Bernard écrit en son leurs défauts, & qu'ensuite ils sont contraints de nom au Pape, pour exciter son zele contre une souffrir leur insolence; parce que ces Clercs en- action si detestable, & lui demander qu'il purichis des travaux des autres, mangent les biens nisse l'Archidiacre de Paris, premier Auteur de

La suivante est celle qui est écrite au Pape au

Dans le même temps il y eut un autre meurtre re, dont il est presqu'impossible de les laver. Sur commis en la personne d'Archembaud, Sousla fin de cette Lettre Saint Bernard s'excuse de ce Doyen de l'Eglise d'Orleans, à la suscitation d'un qu'il n'est pas allé trouver le Pape comme il en Chanoine de cette Eglise. Saint Bernard enécrivit aussi au Pape par la Lettre cent soixante & Dans la cent cinquante-troisième adressée à unième, afin de le porter à punir exemplaire-Bernard, Prieur de la Chartreuse de Portes, pro- ment ce crime, non seulement en la personne de

Il y a encore trois autres Lettres, qui sont les maniere fort humble, il promet de faire trans- cent soixantième, cent soixante & deuxième & crire & de lui envoier les discours qu'il avoit cent soixante & troisiéme, par lesquelles il recommande cette affaire à Haimeric, Chancelier de Eglise de Rome, & à un autre Cardinal.

Geofroy Evêque de Chartres, Legat du Pape, Concile de Joarre, pour y condamner les Au-Dans la cent cinquante-cinquieme il mande au teurs de ces meurtres, suivant la rigueur des Ca-Pape Innocent, qui avoit donné à ce Prieur un nons. Nous n'avons point les Actes de ce Con-Evêché dans la Lombardie; qu'il est digne de cile de Joarre; mais nous apprenons par une Letcet honneur, mais qu'il n'est pas propre à remplir tre du Pape Innocent II. adressée aux Evêques cette place; parce que les Lombards étant fort qui yaffifterent, qu'ils excommunierent tous ceux insolens & fort méchans, un jeune homme qui a qui avoient eu part à ces meurtres. Le Pape contoûjours vécu dans la folitude n'est pas capable de firme leur Jugement par cette Lettre; & parce les gouverner; ainsi il prie le Pape de le reserver qu'il lui paroissoit qu'il n'étoit pas affez severe, en y ajoûtant, il y ordonne qu'on cessera de ce-Dans la cent cinquante-fixième il recommande lebrer l'Office divin dans tous les endroits où àce Pape l'Eglise d'Orleans, dont le Siege étoit se trouveront ces meurtriers, & que Thibaud, Noterius & tous les autres, à qui ces meurtres Dans la cent cinquante-septiéme il recomman- ont servi, pour retenir ou pour acquerir des bede à Haimeric, Chancelier de l'Eglise de Rome, nesices en seront privez. Il prononce aussi anale Prevôt & les Chanoines de l'Eglise de Meun, thême contre tous ceux qui recevront ces meurdans le Diocese d'Orleans. Ces deux Lettres & triers . Tout ceci s'est passé en l'année 1133, comles precedentes, depuis la cent cinquante & unié- me le Pere Mabillon le fait voir dans les No-

La cent soixante & quatriéme Lettre de Saint que de Paris, el l'Abbaie de Chelles, où ils lugues Duc de Bourgogne vouloient faire élire étoient allez pour faire quelque réforme dans un Moine de Cluny. Robert Doyen de cette Eglicette Abbaie. L'Evêque de Paris en fut fi touché se, Ponce Archidiacre, Olric & les autres Chaqu'aprésavoir prononcé une Sentence d'excom- noines ne vouloient point de cet homme, & demunication contre tous ceux qui avoient eu part mandoient qu'on leur laifsat la liberté d'élire qui